

Serr. Urbanisme



Direction départementale des territoires et de la mer du Var  
Service planifications et prospective  
Pôle animation urbanisme

Sous-préfecture de Draguignan  
Bureau de l'ingénierie territoriale



chêne DTS n° 620  
du 26/04/2024

Draguignan, le 24 AVR. 2024

LRAR n°: 1A 208 620 09 102

La sous-préfète de Draguignan

à

Monsieur le maire de Draguignan  
Hôtel de Ville  
28<sup>n</sup> Rue Georges-Cisson  
83300 DRAGUIGNAN

COURRIER ARRIVÉ  
URBANISME

29 AVR. 2024

LETTRE D'OBSERVATIONS

N° 0034

**Objet** : Plan local d'urbanisme – modification simplifiée n° 3 – avis sur notification  
**Référence** : Courrier de notification du 8 avril 2024

Par courrier cité en objet, vous avez notifié aux personnes publiques associées le projet de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme (PLU), conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme. Cette modification simplifiée faisant suite à la mise en compatibilité approuvée le 21 septembre 2022, l'examen de ce projet n'amène pas à formuler d'observations particulières.

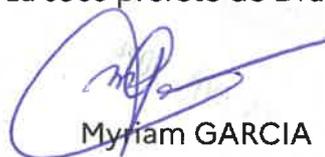
Toutefois, il convient de tenir compte des évolutions réglementaires, plus particulièrement, du décret n° 2024-295 du 29 mars 2024 simplifiant les procédures de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024 qui est venu modifier la liste des annexes et des servitudes d'utilité publique.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, les périmètres des secteurs concernés par des obligations de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé résultant des dispositions du titre III du livre 1<sup>er</sup> du code forestier doivent également figurer en annexe du PLU.

Affaire suivi par : Eve LESUEUR  
Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP – CS 31 209 – 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83 Courriel : ddtm-spp-pau@var.gouv.fr

Je vous remercie de tenir compte de cette observation et vous informe que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et de la sous-préfecture de Draguignan se tiennent à votre disposition.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète de Draguignan



Myriam GARCIA

Affaire suivi par : Eve LESUEUR

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP – CS 31 209 – 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 Courriel : ddtm-spp-pau@var.gouv.fr